

# COVID-19 & Vaccins: Assemblée du SCFP

---

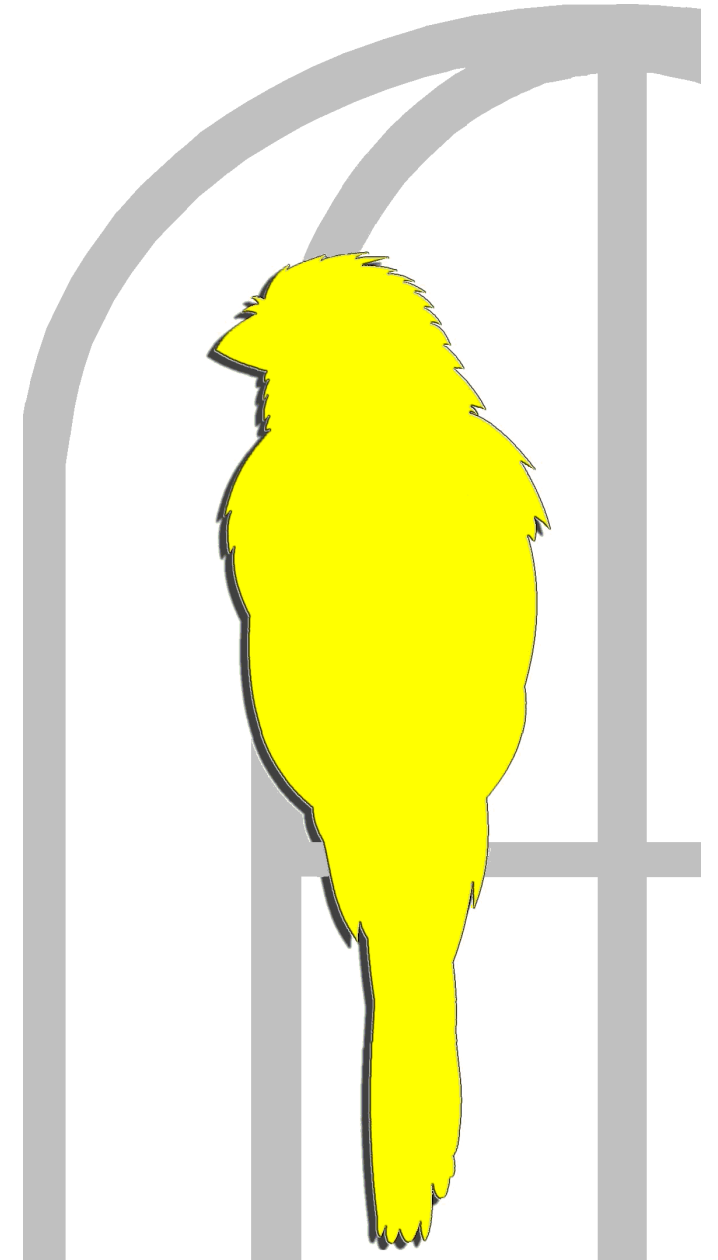
Paul Sylvestre

Bureau national du SCFP

Santé et sécurité

SCFP Ontario Assemblée du 13 septembre, 2021

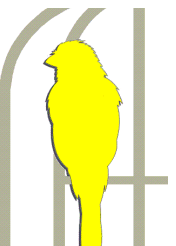
kd:cope491



# Aperçu

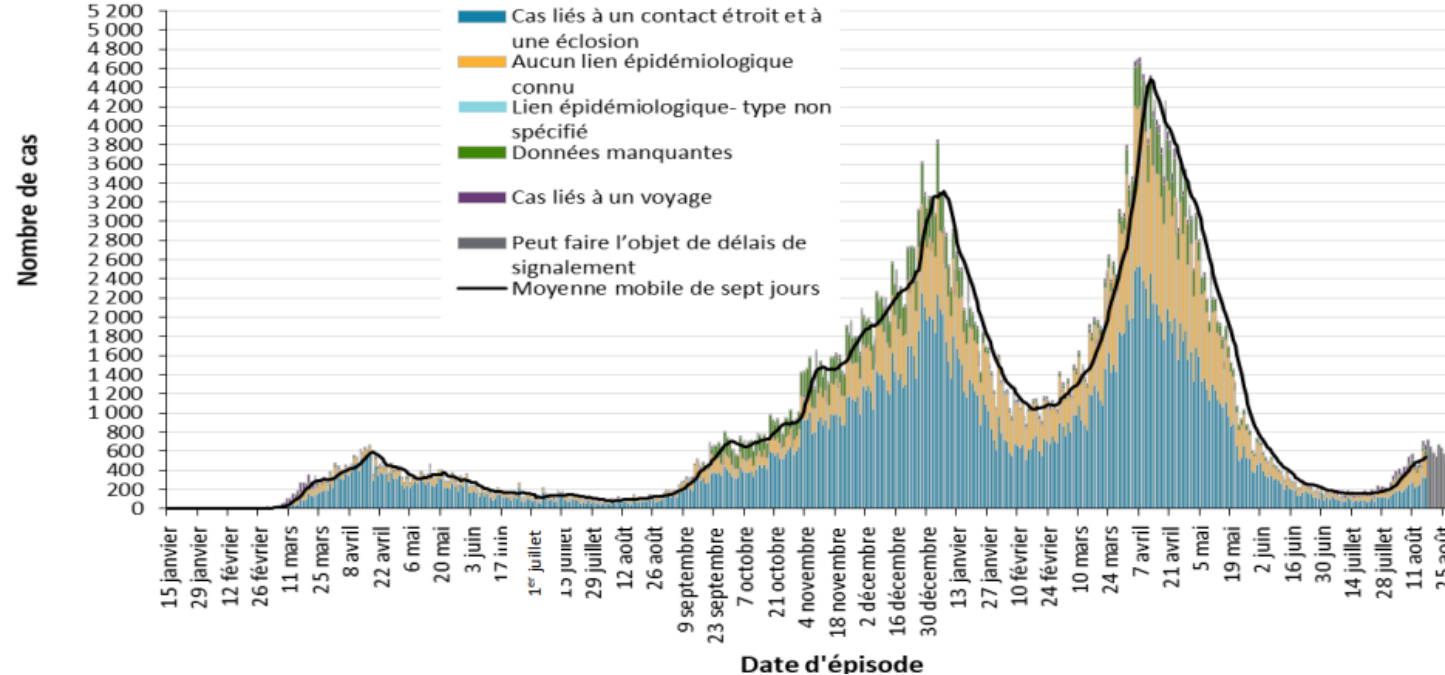
---

- La province a assoupli les restrictions de la santé publique malgré la 4e vague
- Les vaccins peuvent aider à prévenir les infections et la transmission des maladies
- Les employeurs doivent réévaluer les risques
- Le contrôle sur le lieu de travail des risques d'exposition au COVID-19 doit augmenter
- Ressources COVID-19 disponibles à <https://scfp.ca/sante-et-securite>

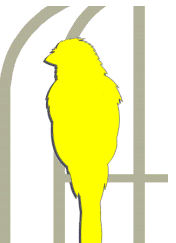


# COVID-19 & Vaccins

➤ Voici pourquoi : Nous sommes dans une quatrième vague : la majorité sont des cas non vaccinés



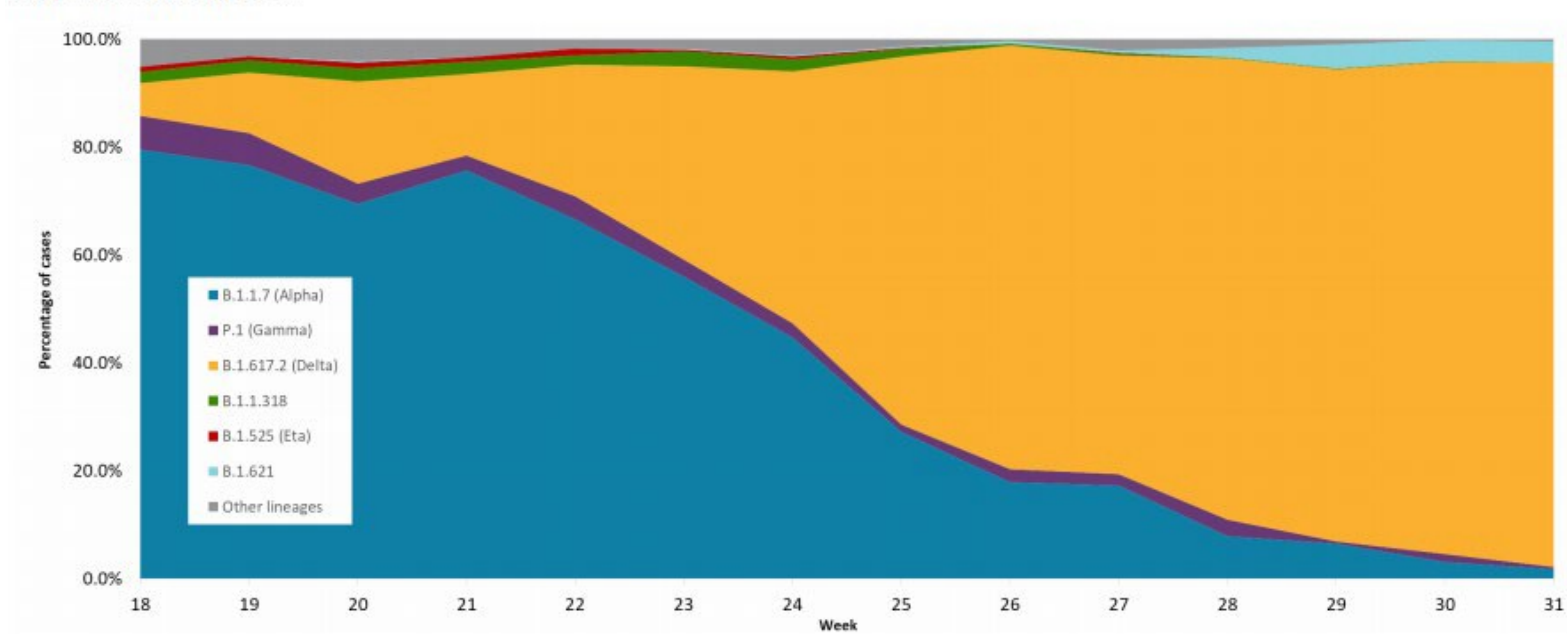
Source PHO 31 août, 2021  
Table d'avis scientifique – 12  
septembre, 2021



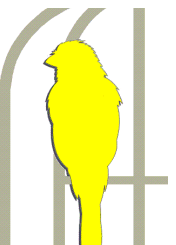
# COVID-19 & Vaccins

- La variante delta est devenue la souche dominante du SRAS-CoV-2 en Ontario

Figure 1. Percentage of COVID-19 cases by top 6 most prevalent VOC/VOI lineages and week, representative surveillance, Ontario, May 2 to August 7, 2021



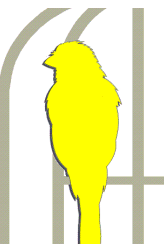
Séquençage du génome entier PHO -SARS-CoV-2 en Ontario, 24 août 2021



# COVID-19 & Vaccins

---

- Sur la base des données émergentes, que savons-nous de la variante Delta et des non vaccinés :
- Risque accru d'infection, y compris des taux de cas plus élevés chez les enfants.
- Risque accru de transmission – les non vaccinés ont des infections plus longues, une charge virale plus élevée (virus vivant)
- Augmentation des taux d'infection et des conséquences graves
- L'immunité naturelle d'une infection précédente pourrait ne pas être efficace
- Risque accru de cas de percée chez les vaccinés complets ; bien que l'efficacité reste forte contre l'infection et les résultats graves.
- Les vaccins aideront à mettre fin à la pandémie. Jusqu'à ce moment, les employeurs doivent continuer à s'assurer que les mesures et procédures de santé et de sécurité sont mises en œuvre, en consultation avec le comité/représentant de la santé et de la sécurité.
- Les mesures et les procédures sont réévaluées en fonction des preuves émergentes ou à la lumière de nouvelles informations.

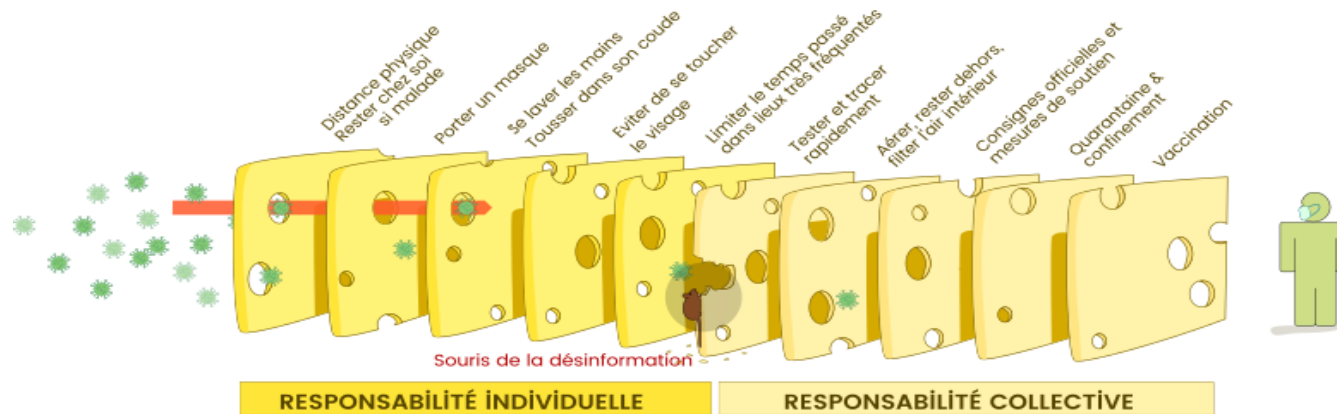


# COVID-19 & Vaccins

- Que doit faire l'employeur ?
- Réévaluer les risques d'exposition en fonction des risques accrus de la variante Delta et de la transmission aéroportée
- Continuer à adopter une approche de précaution en matière de santé et sécurité au travail
- Ne doit pas accepter une approche attentiste de la santé publique
- Commencez par la meilleure protection avant de retirer les couches de protection.

## MODÈLE DE L'EMMENTAL : SE DÉFENDRE FACE À UNE PANDÉMIE VIRALE RESPIRATOIRE

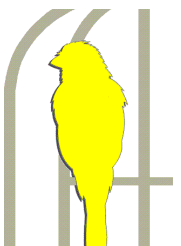
OU POURQUOI UN SEUL TYPE D'INTERVENTION NE SUFFIT PAS À ARRÊTER LA CONTAGION



Chaque intervention (tranche du fromage) a ses limites (trous).

Conjuguer les interventions réduit les risques

La désinformation limite l'efficacité globale.



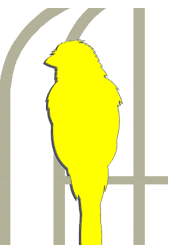
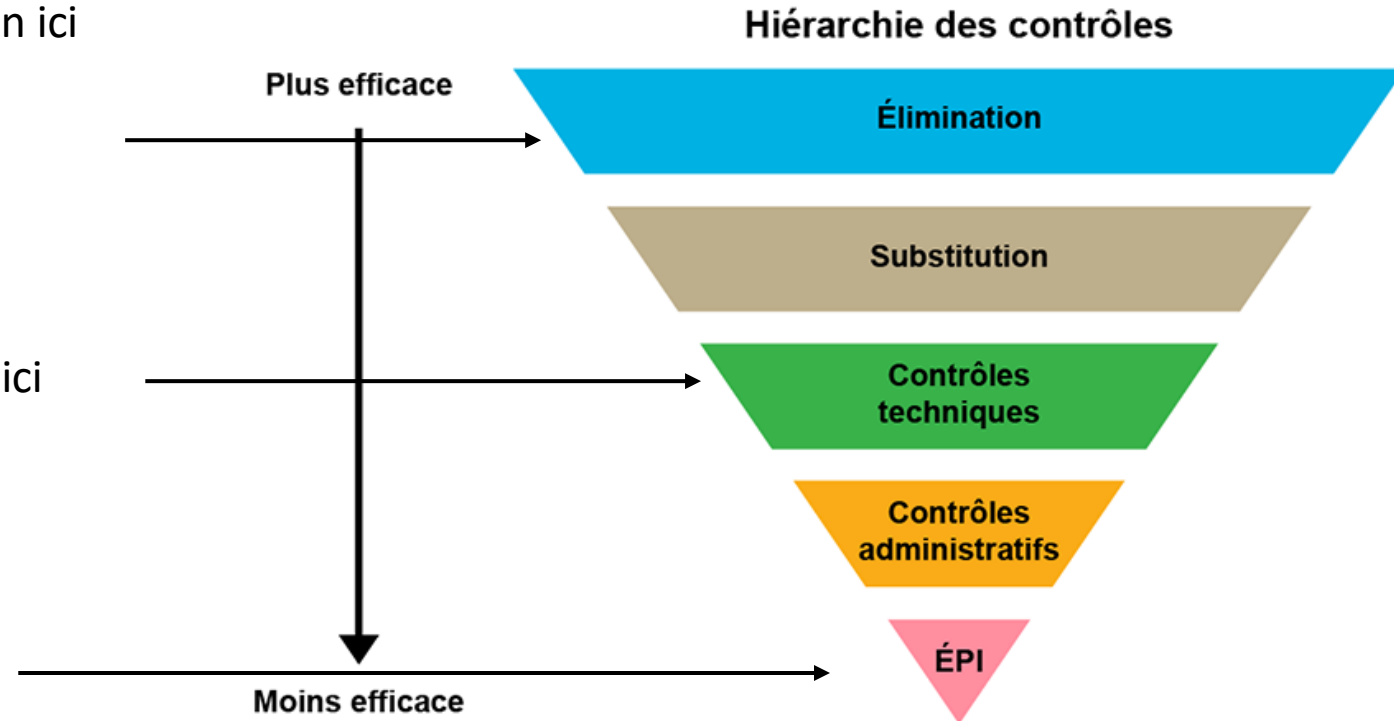
# COVID-19 & Vaccins

➤ Où est la conversation avec le comité/représentant mixte sur la santé et la sécurité ?

➤ Débutez la conversation ici

➤ Concentrez vos efforts ici

➤ Pas le point de départ



# Ressources en santé et sécurité du SCFP

## ➤ Listes de contrôles de (ré)évaluation COVID-19

La pandémie n'est pas terminée. Le taux de vaccination améliore la situation, mais nous devons toujours nous assurer que les employeurs prennent toutes les mesures raisonnables pour protéger le personnel en ce qui concerne la transmission de la COVID-19.



La présente liste de contrôle est conçue pour aider les lieux de travail à réfléchir à tous les aspects de la transmission de la COVID-19, y compris les dangers des aérosols et des variants préoccupants. C'est d'autant plus important que les variants préoccupants se transmettent plus facilement et peuvent parfois échapper à la couverture vaccinale.

Toute réponse « non » ou « s.o. » doit être notée et portée à l'attention du comité (mixte) de SST ou à la personne représentante en SST pour discussion en réunion.

Cette liste de contrôle est destinée à être utilisée avec le document COVID-19 : Évaluation des risques d'aérosolisation du SCFP.

<https://scfp.ca/liste-de-contrôle-pour-la-reevaluation-des-risques-covid-19>

<https://scfp.ca/covid-19-evaluation-des-risques-daerosolisation>

<https://scfp.ca/liste-de-contrôle-du-système-général-de-santé-et-de-sécurité-pour-la-covid-19>

### Transmission par aérosol

Les considérations relatives à l'évaluation des risques peuvent et doivent changer au fil du temps, afin de répondre aux nouvelles informations.

L'employeur a l'obligation de se tenir au courant des informations disponibles publiquement et connues dans son secteur.

Pendant la pandémie, nous en avons appris davantage sur les modes de transmission de la COVID-19. L'Agence de la santé publique du Canada et les Centres de contrôle et de prévention des maladies soutiennent maintenant que les aérosols présentent un risque. Cela signifie qu'on peut être infecté en inhalant des aérosols ou des gouttelettes d'une personne infectée. Une personne infectée peut transmettre la COVID-19 en parlant, en chantant, en criant, en éternuant ou en toussant.

Évaluation des risques : transmission par aérosol	Oui	Non	s.o.
L'évaluation des risques est-elle spécifique au lieu de travail ?			
L'évaluation des risques est-elle spécifique au travail effectué ?			
L'évaluation des risques envisage-t-elle des situations dans lesquelles une personne peut être amenée à travailler à moins de deux mètres d'une personne dont le statut COVID-19 et le statut vaccinal sont inconnus ?			



# Ressources en santé et sécurité du SCFP

## ➤ COVID-19: Prévention par la ventilation

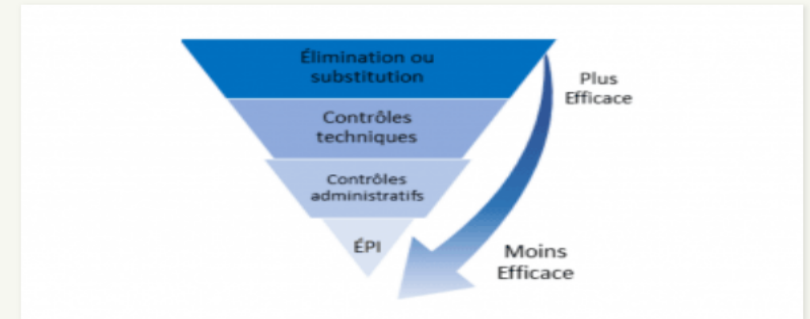


<https://scfp.ca/prevention-de-la-covid-19-par-la-ventilation>

Depuis le début de la pandémie, les lieux de travail ont mis en œuvre un large éventail de mesures pour réduire le risque d'exposition des travailleurs à la COVID-19. Il n'existe pas de mesure unique qui protège pleinement un travailleur d'une telle exposition. Souvent, on doit mettre en place plusieurs méthodes de contrôle. De nombreux employeurs se sont concentrés sur l'équipement de protection individuelle (EPI) comme première et dernière ligne de défense pour protéger les travailleurs. En fait, l'EPI est considéré comme le moyen le moins souhaitable de contrôler un danger.

La hiérarchie des contrôles ci-contre illustre les types de mesures et de procédures les plus efficaces pour éliminer ou réduire l'exposition d'un travailleur aux dangers en milieu de travail. Lorsqu'on ne peut pas éliminer le danger ou lui substituer autre chose, le niveau de contrôle suivant, en termes d'efficacité, est le contrôle technique, qui inclut la ventilation.

En ce qui concerne la COVID-19, la ventilation constitue un contrôle technique essentiel pour garantir que tout virus infectieux susceptible d'être aérosolisé est dilué et évacué du lieu de travail. Autrement dit, lorsque l'air est pur sur le lieu de travail, le risque d'exposition au virus diminue. Pour bénéficier d'un air pur, on peut changer l'air fréquemment et utiliser des filtres. Un filtre dont la valeur de rapport d'efficacité minimale est d'au moins MERV-13 devrait réussir à capturer les particules en suspension chargées de virus. Si et seulement si le système de ventilation peut accueillir des filtres à haute capacité HEPA, on préférera ceux-ci. Avant de passer à un filtre de classe supérieure, un technicien en CVC doit évaluer le système pour s'assurer que la résistance plus élevée de ce nouveau filtre n'entravera pas le rendement du système.



# Ressources en santé et sécurité du SCFP

## ➤ COVID-19 : Variantes préoccupantes – Quelles sont-elles ? Et pourquoi sont-ils importants ?



<https://scfp.ca/que-sont-les-variantes-preoccupants-et-pourquoi-sont-ils-importants>

### Qu'est-ce qu'un variant ?

La COVID-19 est la maladie causée par le coronavirus-2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV2 ou, plus simplement, le virus).

Pendant le processus d'infection, ce virus pénètre dans les cellules et les incite à faire des copies de l'information génétique qu'il transporte. Cette information génétique sert de plan de construction. Les cellules infectées, en reproduisant ce plan, construisent des copies du virus qui infectent d'autres cellules. Les symptômes de la COVID-19 apparaissent puis s'aggravent à mesure que le nombre de cellules infectées augmente.

Les variants d'un virus se produisent dans le cadre de ce processus de copie. Comme dans tout autre processus de copie, on obtient parfois une copie moins que parfaite.

Il y a trois résultats généraux quand cela se produit :

- 1) rien ne change vraiment, le virus est essentiellement le même;
- 2) une erreur se produit dans la copie qui s'avère fatale au virus. Réjouissons-nous ! Cette version du virus n'existe plus;
- 3) une erreur se produit dans la copie qui confère un avantage à cette version du virus. Nous sommes en présence d'un variant préoccupant.



# Ressources en santé et sécurité du SCFP

---

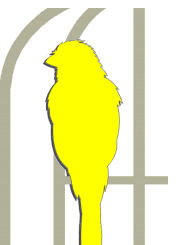
➤ Du nouveau, pour vous



Fiche de conseils pour traiter avec les inspecteurs  
gouvernementaux de la santé-sécurité

le 29 juillet 2021 santé et sécurité

<https://scfp.ca/fiche-de-conseils-pour-traiter-avec-les-inspecteurs-gouvernementaux-de-la-sante-securite>



# Ressources en santé et sécurité du SCFP

- Du nouveau pour vous – Des lieux de travail plus sains, pas des travailleurs plus endurants

## Le mot juste

Deux mots que vous rencontrerez probablement en tant que militante ou militant syndical dans le domaine de la santé mentale sont **psychosocial** et **psychologique**.

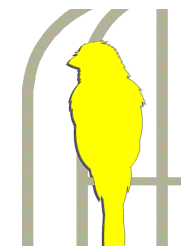
Malgré leur ressemblance, ces mots ont des significations très différentes. Il est important d'utiliser le bon mot lorsqu'on se bat pour un environnement de travail sain.

En matière de santé mentale au travail, le milieu syndical prône une **approche psychosociale**. Les employeurs et les régulateurs, quant à eux, préfèrent souvent adopter une **approche psychologique**.

Une **approche psychologique** de la santé mentale au travail se concentre sur l'individu. Elle présume que le milieu de travail n'a pas d'incidence sur la santé mentale et que tout problème de santé mentale qu'un individu éprouve est de nature personnelle.



<https://scfp.ca/des-lieux-de-travail-plus-sains-pas-des-travailleurs-plus-endurants>



# Ressources en santé et sécurité

---

- <https://scfp.ca/sante-et-securite>
- <https://scfp.ca/pratiques-de-sante-securite-au-travail-en-lien-avec-la-covid-19>
- <https://scfp.ca/fiches-dinformation-sante-et-securite>
- <https://scfp.ca/sante-mentale>
  
- CCHST- COVID-19 Ressources en santé et sécurité
- <https://www.cchst.ca/products/publications/covid19-tool-kit/?&orig=/products/publications/covid19/>
- Centre de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario Inc. (CSTO) – Ressources COVID-19
  - <https://www.ohcow.on.ca/covid-19.html>
- OMS - Feuille de route pour améliorer et assurer une bonne ventilation intérieure dans le contexte du COVID-19
- <https://www.who.int/fr/publications/i/item>

